Louise Guénette
2010/01/01

Office québécois de la langue française

Le français, une langue «durable»

Capsule linguistique

Comme les autres langues vivantes, le français se renouvèle[1] sans cesse afin de répondre aux différents besoins que l'évolution de la société impose, car à de nouvelles réalités doivent correspondre de nouvelles désignations. Les innovations lexicales sont possibles, puisque le français, comme système linguistique, possède divers procédés de création. Parmi les *néologismes* – car c'est bien de cela qu'il sera question dans cette chronique –, on distingue habituellement deux grandes catégories : les *néologismes sémantiques* (un mot déjà existant acquiert un sens différent) et les *néologismes formels* (on crée une nouvelle forme à laquelle est associé un nouveau sens). Pour illustrer les différents cas de néologie, quoi de mieux que des exemples de termes propres à un domaine en pleine expansion : le développement durable.

Plein de bon sens

Le sens d'un mot n'est que rarement complètement figé, fixé à jamais. La néologie sémantique consiste justement à modifier ce sens, à l'étendre ou à le restreindre, selon le cas. Ainsi en est-il de l'adjectif *durable*, qui signifie encore « de nature à durer

longtemps », mais aussi, maintenant, « conçu dans une vision à long terme, avec des préoccupations environnementales, sociales et économiques » ; on parle de *bien durable*, d'*architecture durable*, de *gestion durable*, etc., mais non de **café durable* (mais bien de *café écologique*), les dérives dans l'usage étant toujours possibles lorsqu'il y a néologie. Les adjectifs *propre* et *vert* connaissent un sort semblable ; ce n'est plus ici l'idée de « propreté » ou de « couleur » qui prévaut, mais bien celle de « respect de l'environnement » ; on a ainsi des *technologies propres*, des *usines propres*, une *économie verte*, les *cols verts* (comme on a *cols blancs* et *cols bleus*). La néologie sémantique opère habituellement soit par **métaphore**, soit par **métonymie**. La création métaphorique permet d'ajouter un sens au mot par rapprochement analogique entre des référents ; ainsi, l'adjectif *vert* est associé à la nature en raison de la couleur du feuillage des plantes et des arbres. De l'idée de « nature », on glisse ensuite par métonymie à celle d'« environnement » et enfin à celle de « respect de l'environnement ». Par métonymie, le nouveau sens associé au mot est proche du sens initial et lié logiquement à celui-ci ; c'est le cas de *propre*, où le sens « respectueux de l'environnement » apparait dans le prolongement logique de « sans souillures, sans déchets ou ordures ».

Avoir la forme

La création formelle de mots emprunte des mécanismes divers. La **dérivation**, qui consiste en l'ajout de préfixes ou de suffixes à un mot de base, est un procédé bien connu et fort productif ; on a créé, par exemple, *déchetterie* (*déchet-t-erie*), *covoiturage* (*co-voitur-age*), *reforestation (re-forest-ation)*, *altermondialisation (alter-mondial-is-ation)* , *valorisable* (*valoris-able*) – le suffixe *-able* étant très populaire (*viable*, *vivable*, *renouvelable, équitable*, etc.). On regroupe sous le terme de ***composition*** la formation de mots à partir d'unités lexicales existantes. On distingue plusieurs types de composition. La plus simple consiste à associer deux mots pour créer une nouvelle unité, par exemple : *commerce équitable*, *pollution lumineuse*, *mur végétal*, *capital naturel*. La composition peut également nécessiter l'emploi d'une préposition pour unir les unités de départ, comme dans *principe du pollueur-payeur* et *responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)*, les termes longs ayant souvent un sigle qui leur est associé, et qui est néologique lui aussi. La formation de mots par composition se fait également par la jonction de termes tronqués ou d'éléments d'origine grecque ou latine ; on trouve ainsi, formés avec l'élément *bio*, les noms *biocarburant, biodiversité, biodégradation*, et

avec l'élément *éco-*, les mots *écoresponsable, écotourisme, écocapitalisme, écogastronomie* (pour remplacer *slow food*). Enfin, la formation de **mots-valises**, qui combine des parties de mots, a permis de créer, entre autres, *carboneutre* (de *carbone* et *neutre*), *permaculture* (de *permanence* et *agriculture*) et *hydrolienne* (de *hydro* et *éolienne*).

Si le développement durable est un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs[2] », le français peut certainement se targuer d'être une langue « durable ». Sa vitalité néologique en est la preuve.

1 Ce texte est rédigé conformément aux rectifications orthographiques en vigueur. [Retour]

2 Loi sur le développement durable, chap. 1, art. 2. [Retour]



Louise Guénette

Office québécois de la langue française